

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 17

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 novembre 2025
 Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - Mme Florence GUTH
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
 Mme Agnès KAMMERRER - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 Mme Anne-Sophie LEMMEL -- M. Gérard MITTELHAEUSER – Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
 Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Stewe FUHRMANN avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- M. Eric MULLER avec pouvoir à M. Francis WOLF

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

5. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT « LA CLE DES CHAMPS » - INSTRUCTION M57.

Rapporteur : Jeannot KLEIN

M. Jeannot KLEIN rappelle au Conseil que celui-ci a pris une délibération de création d'un budget primitif annexe au budget principal relatif au lotissement « La Clé des Champs » en date du 14 octobre 2025.

Monsieur KLEIN donne lecture des dépenses et des recettes proposées en sections de fonctionnement et d'investissement et soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe 2025 relatif au lotissement « La Clé des Champs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, chapitre par chapitre, et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à Monsieur le Préfet :

- **ARRETE**, pour 2025, le Budget primitif du Budget annexe « Lotissement La Clé des Champs » comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	37 700,00 €	37 700,00 €
Section d'investissement	60 000,00 €	60 000,00 €
Total	97 700,00 €	97 700,00 €

- **DATE** le budget primitif du budget annexe « Lotissement La Clé des Champs » au 1^{er} novembre 2025.

- **AUTORISE** le maire ou son représentant, en fonctionnement et en investissement, à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites au budget dans la section concernée. À charge pour le maire d'informer le Conseil des virements effectués.
- **OPTE** pour un régime de TVA à 20% conformément à la nomenclature M57
- **DIT** que le prix de cession des parcelles sera fixé ultérieurement par délibération

La délibération est adoptée par 18 voix « POUR » et 1 abstention (Stewe FUHRMANN).

Pour extrait conforme.

Le Maire, Francis WOLF.



Le (la) secrétaire de séance,
M. Gérard MITTELHAEUSER,
Adjoint au maire.